



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3907

Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces des archives départementales et métropolitaines et de prêt d'ouvrages établie entre la Ville de Lyon et le Département du Rhône

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3907 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET METROPOLITAINES ET DE PRET D'OUVRAGES ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE DEPARTEMENT DU RHONE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Département du Rhône et la Métropole de Lyon ont pour mission, en application du code du patrimoine, et par l'intermédiaire de leur service unifié des Archives départementales et métropolitaines, la collecte, la conservation, la valorisation et la mise à disposition des fonds d'archives publiques sur lesquels ils ont compétence, ainsi que des fonds d'archives privées qui leur sont remis. Ils disposent, à cet effet, d'un bâtiment inauguré en 2014, comportant des magasins offrant d'excellentes conditions de conservation et dont certains ne sont pas encore occupés.

La Ville de Lyon / Bibliothèque municipale doit réaliser des travaux de rénovation du silo de conservation de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu, sur une durée prévisionnelle de six ans, nécessitant de vider chacun des dix-sept étages successivement et de déménager les 60 km linéaires de collection ; parmi eux, 10 km doivent être délocalisés dès le début des travaux et durant toute la durée de ceux-ci, en restant conservés dans un lieu accessible répondant aux normes de conservation.

Le déménagement prévisionnel des collections est envisagé à l'automne 2018.

La proximité des Archives départementales et métropolitaines, la qualité du bâtiment, la communauté d'usages entre les Archives et la Bibliothèque ont naturellement conduit les parties à se rapprocher afin d'assurer l'accueil d'une partie des collections patrimoniales de la Bibliothèque aux Archives pendant la durée des travaux.

Cet accueil consiste en une mise à disposition, par le Département du Rhône, de locaux situés, 34, rue Général Mouton Duvernet à Lyon 3^e et comprenant :

- les magasins numéros 6.50, 6.60 et 6.70, représentant jusqu'à 6 km linéaires de rayonnages ;
- le magasin numéro 5.60, représentant jusqu'à 2 km linéaires de rayonnages ;
- le magasin numéro 5.70, représentant jusqu'à 2 km linéaires de rayonnages.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la conservation matérielle des collections déposées par la Bibliothèque se fera dans des conditions strictement identiques à celles mises en œuvre pour les fonds des Archives.

La Ville de Lyon prend en charge le déménagement des ouvrages depuis la Bibliothèque jusqu'aux Archives et leur installation sur les rayonnages ainsi que la reprise des ouvrages à l'issue de la mise à disposition.

En contrepartie de l'occupation des locaux, la Ville de Lyon versera au Département du Rhône une redevance annuelle d'un montant de 40 500 € TTC.

Par ailleurs, pendant la durée de l'occupation des locaux des Archives, les ouvrages déposés sont gracieusement à disposition du Département du Rhône, afin que ceux-ci soient communiqués au public, en salle de lecture.

Cette communication s'effectuera dans les mêmes conditions que pour les documents des Archives, sur présentation d'une carte de lecteur et sous réserve du respect du règlement de la salle de lecture.

Il est donc proposé à votre approbation une convention pour la mise à disposition d'espaces des Archives départementales et métropolitaines et de prêt d'ouvrages pour une durée de 6 ans.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le Département du Rhône / Archives départementales, pour la mise à disposition d'espaces et de prêt d'ouvrages, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

3. La dépense correspondante sera inscrite sur l'exercice en cours : programme SUPPORTBM, nature 6132, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER